



ajout ou changement de nom

Par **bichette206**, le **26/01/2011** à **23:04**

Bonjour,

Je suis divorcée, mes enfants portent donc le nom de leur père.

Pour des raisons pratiques (école, médecin entre autre) je souhaite que mes enfants portent mon nom et donc que je puisse les appeler comme moi tout en gardant le nom de leur père. Est-ce possible et quelles sont les démarches?

Sinon puis-je accoler nos 2 noms?

Le papa à qui j'ai posé la question n'est pas d'accord pour que j'ajoute mon nom au sien (nous sommes en très mauvais termes depuis notre divorce).

Merci pour vos réponses.

Par **Domil**, le **27/01/2011** à **00:13**

Si le père refuse que vous accoliez votre nom, à titre d'usage, à celui de vos enfants, vous devez saisir le JAF

Commencez par lui envoyer une LRAR le sommant de vous donner sa réponse sur le sujet et sans réponse, vous saisissez le JAF.

Par **bichette206**, le **27/01/2011** à **21:32**

Merci pour votre réponse.

N'importe quelle façon de me réponse est bonne? sms, oralement, courrier (je n'y crois pas trop il ne l'a jamais fait)

Par **Domil**, le **27/01/2011** à **21:57**

Vu qu'on ne peut jamais prouver le contenu d'un mail, sms ou autre. Vous devez par LRAR lui demander de vous renvoyer une autorisation pour accoler votre nom. S'il refuse ou ne répond pas, c'est un refus

Par **bichette206**, le **27/01/2011** à **22:16**

Il faut que je produise une copie du jugement pour le JAF? C'est le Tribunal de Paris qui a jugé notre divorce et maintenant j'habite dans les Yvelines.

Par **Domil**, le **28/01/2011** à **01:23**

ça n'a pas d'importance. Si on déménage, ça change le JAF, pas de problème sur ce point